



## Lutte contre le tabagisme

# Aller au-delà des taxes pour rendre le tabac moins abordable

Les derniers budgets canadien et québécois n'incluent pas de hausse substantielle des taxes sur le tabac alors qu'il s'agit de l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre le tabagisme. La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac dénonce ces développements tout en réclamant une hausse de taxes ainsi qu'une politique fiscale globale et cohérente sur le tabac.

Si la décision de s'initier au tabac ou de continuer à fumer dépend de bien des facteurs, l'un des plus importants demeure son prix. C'est pourquoi les taxes sur le tabac demeurent un outil incontournable. Leur augmentation substantielle « se révèle être l'intervention la plus efficace et la plus rentable pour diminuer le tabagisme,



en particulier chez les jeunes et les populations défavorisées », estimait l'Organisation mondiale de la Santé, en 2010 (notre traduction). Malheureusement, dans leur dernier budget, ni le Canada, ni le Québec n'ont suivi ces recommandations. Le budget fédéral a majoré la taxe sur les cartouches de 200 cigarettes de

seulement 0,53 \$, en plus d'éliminer la surtaxe sur les profits des fabricants de tabac. Quant au Québec, son budget 2017-2018 est la troisième à n'inclure aucune hausse de la taxe sur ces produits. Résultat : le Québec se prive de millions de dollars de ▶



EN EXCLUSIVITÉ SUR INFO-TABAC.CA

## N° 122 – Des logements sans fumée pour tous



revenus et continue à faire piètre figure sur ce front. En effet, les taxes sur le tabac au Québec demeurent absurdement basses. En date de mars, elles totalisaient à peine 29,80 \$ la cartouche contre 37,58 \$ chez nos voisins ontariens et une moyenne canadienne de 52,17 \$.

### Les taxes : essentielles, mais insuffisantes

La situation est d'autant plus désolante que, dans le contexte actuel, même l'augmentation des taxes sur le tabac ne suffit pas à gonfler son prix réel, expose le mémoire prébudgétaire soumis par la Coalition québécoise pour

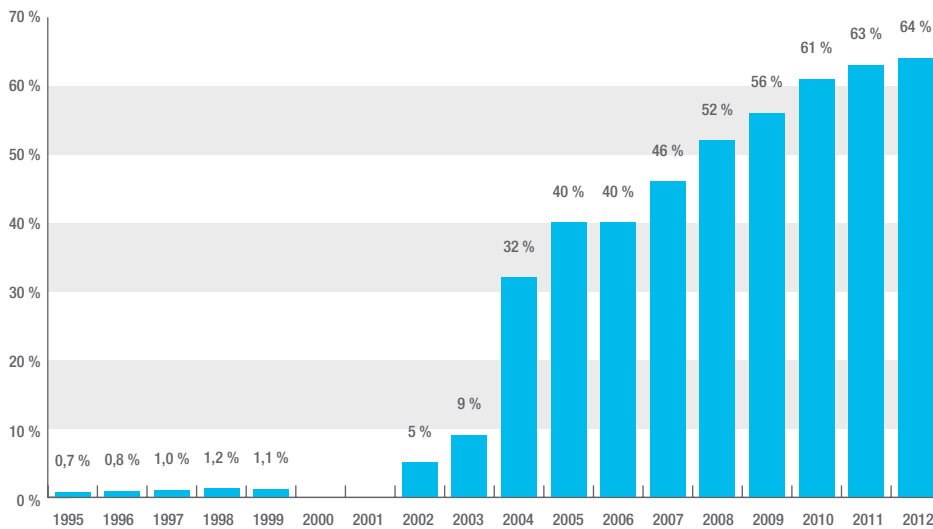
le contrôle du tabac (CQCT) au ministre des Finances du Québec (accessible sur <http://tinyurl.com/ldq4gwf>). En effet, les Québécois peuvent encore payer certaines cigarettes quasiment au même prix qu'en 2003. En tenant compte de l'inflation, le prix du tabac au Québec n'a augmenté que de 4 \$ au cours des 23 dernières années, calcule la CQCT! Pour éviter cet effet pervers, l'organisme exige que les taxes sur le tabac soient indexées de 2 pour cent chaque année, comme c'est le cas en Ontario. Cependant, « en dehors de cette indexation automatique, il faut prendre garde aux hausses de taxes prévisibles et étalées dans le temps, qui avantagent l'industrie et sont même

spécifiquement réclamées par ses lobbyistes », précise Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la CQCT.

### Une manipulation des prix

Comme l'a découvert la CQCT, l'industrie réussit à minimiser l'impact des taxes grâce à des stratégies de manipulation des prix, dont l'offre de marques dites « à rabais » (Pall Mall, Philip Morris, etc.). Au début des années 2000, les fabricants de tabac ont intensifié leur mise en marché de ces marques tout en maintenant ou en augmentant le prix de leurs marques haut de gamme (ou premium). Résultat : les cigarettes bon marché coûtent parfois jusqu'à 30 pour cent moins cher que les marques premium et elles accaparent maintenant plus de la moitié du marché (voir graphique ci-contre). « Cette manipulation des prix vise notamment à ce que les hausses de taxes n'affectent pas, ou peu, les fumeurs de marques bon marché alors qu'ils sont particulièrement sensibles au prix et pourraient être tentés de cesser de fumer à cause d'un coût plus élevé », dit Flory Doucas.

### La part de marché des cigarettes au rabais, Canada, 1995-2012



### La nécessité d'une politique

Heureusement, il existe de nombreuses mesures fiscales qui, en plus de la taxation, permettraient d'augmenter le prix du tabac et, donc, d'en diminuer la consommation. L'une des clés est de doter le Québec d'une politique fiscale globale et cohérente sur le tabac. La mise en œuvre d'une telle politique nécessitera un système de monitoring

**info-tabac.ca**

Revue pour un Québec sans fumée

La Société canadienne du cancer – Division du Québec publie *Info-tabac* quatre fois l'an, dans le respect de son indépendance éditoriale. La revue reprend certains des articles parus dans les deux plus récentes éditions du magazine en ligne et est distribuée gratuitement aux médias, parlementaires et groupes de santé au Québec et dans la francophonie.

La revue est disponible sur [info-tabac.ca](http://info-tabac.ca), en format PDF et HTML. Ce site Web possède un moteur de recherche couvrant tous les textes parus depuis le premier numéro en 1996.

#### Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec; Bibliothèque et Archives Canada, nov. 1996. ISSN 1480-1833.

#### Questions et abonnements

Annik Léveillé  
[aleveille@quebec.cancer.ca](mailto:aleveille@quebec.cancer.ca)  
 ou [abonne@info-tabac.ca](mailto:abonne@info-tabac.ca)  
 514 255-5151, poste 24506

#### Rédaction

Anick Labelle  
[alabelle@quebec.cancer.ca](mailto:alabelle@quebec.cancer.ca)  
 514 255-5151, poste 22405

#### Révision

Service de révision de la Société canadienne du cancer

#### Tobacco Info

La production de *Tobacco Info*, la version canadienne anglaise d'*Info-tabac*, est suspendue pour une période indéterminée. On peut toujours consulter d'anciens numéros à : [tobaccoinfo.ca](http://tobaccoinfo.ca).

Les vues exprimées dans cette revue ne représentent pas nécessairement la position officielle du MSSS ou celle de la Société canadienne du cancer.

Graphisme : G5D Studio | [g5d.ca](http://g5d.ca)

Impression: Imprimerie L'Empreinte

*Info-tabac* est éditée par

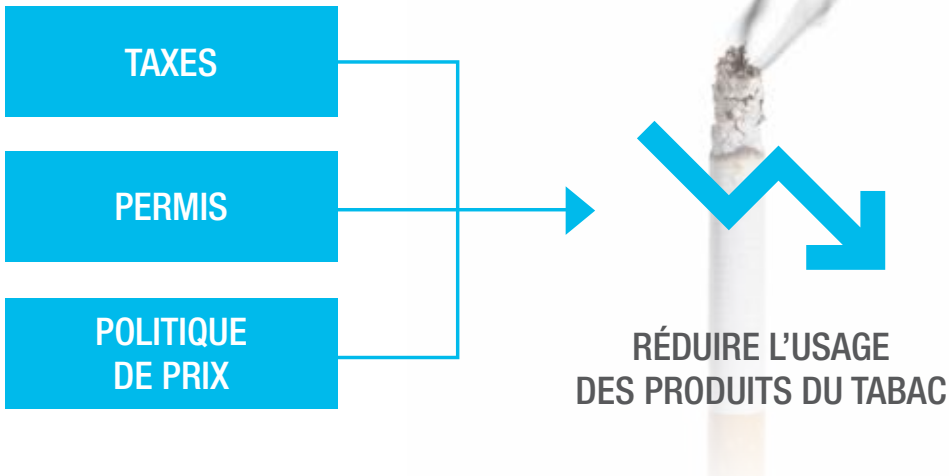


**Société  
canadienne  
du cancer**

1 888 939-3333 | [cancer.ca](http://cancer.ca)

Publiée grâce à l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).

Santé  
et Services sociaux  
**Québec**



des prix de vente au gros et au détail, afin d'avoir une image juste et publique de la situation. La politique elle-même pourrait imposer un prix plafond aux produits du tabac, standardiser les prix par type de produit ou les marges de profit des détaillants. « Pour y arriver, le Québec pourrait s'inspirer de ses politiques sur le prix de l'essence ou des livres ou, encore, bâtir sur les législations d'autre pays qui imposent un prix unique à chaque marque de cigarettes, comme la France et le Brésil », expose la porte-parole de la CQCT.

### Des permis tarifés

Parmi les autres mesures d'intérêt, le mémoire de la CQCT mentionne des permis tarifés pour les entreprises qui fabriquent, distribuent ou vendent des produits du tabac. Les permis obligatoires pour les points de vente figuraient déjà, en 2015, parmi les recommandations de la Commission Godbout (dont le mandat était d'optimiser la fiscalité du Québec). Celle-ci proposait que ces permis coûtent 250 \$ par année, soit le même montant que celui avancé par la CQCT à l'époque. Rappelons qu'à Ottawa un tel permis coûte 877 \$. En ce qui concerne les permis de fabrication ou de distribution, la CQCT réclame que les redevances perçues atteignent 50 M\$, soit l'équivalent des frais gouvernementaux liés au contrôle du tabac et de la contrebande. « Il est inconcevable que les fabricants de tabac n'aient pas à défrayer les coûts engendrés par l'encadrement de leurs produits, alors que c'est le cas

pour d'autres industries au Québec, comme celles de la construction ou de l'environnement, rappelle M<sup>me</sup> Doucas. En procédant de la sorte, le gouvernement serait non seulement plus équitable, mais libérerait d'importantes sommes pour d'autres interventions en santé publique. » Bref, pour diminuer réellement le taux de tabagisme des Québécois, le Québec a tout avantage à se doter d'une politique globale et cohérente sur la fiscalité du tabac, en plus d'augmenter les taxes sur ces produits, bien sûr! ■



La Commission Godbout, présidée par Luc Godbout, recommandait notamment des permis de vente tarifés et obligatoires pour les points de vente du tabac.

L'article complet est accessible sur [info-tabac.ca](http://info-tabac.ca) – n° 121

## Taxes : des mythes persistants

Malgré l'efficacité démontrée des taxes élevées sur la réduction du tabagisme, plusieurs gouvernements hésitent encore à recourir à cette mesure. Ils craignent notamment qu'elle favorise la contrebande. Pourtant, comme l'a montré la CQCT, les cigarettiers n'hésitent pas à augmenter le prix de leurs produits, souvent d'un montant équivalant... aux hausses de taxes qu'ils dénoncent. Depuis 2014, ils ont majoré de 4,60 \$, en moyenne, le prix de gros de leur cartouche de 200 cigarettes, montrent des données fournies à la CQCT par Santé Canada.

Qui plus est, contrairement à ce qu'affirment les cigarettiers et leurs alliés, une hausse des taxes n'entraîne pas nécessairement plus de contrebande (voir l'article en page 5).

Un autre mythe au sujet des taxes sur le tabac est que celles-ci enrichissent le gouvernement. Or, en 2016-2017, ces taxes n'ont rapporté qu'un peu plus d'un milliard de dollars au Québec, soit... environ 1 pour cent de ses revenus. Or, à eux seuls, les soins de santé causés par l'usage du tabac coûtent chaque année 1,6 G\$ au Québec, calcule le ministère des Finances. En incluant les frais directs et indirects (incluant les programmes de prévention et les incendies causés par des articles de fumeur, entre autres), le tabac coûte presque 4 G\$ par année à la province, selon le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies.



## Mobilisation des écoles secondaires

# En route vers une première génération sans tabac

Imaginez une polyvalente où aucun élève ne fume. Imaginez maintenant que ce soit le cas dans *toutes* les polyvalentes du Québec. C'est cet objectif que vise la politique Génération sans tabac : un projet qui accompagne les écoles secondaires dans une lutte serrée contre le tabagisme.



L'adolescence est une période où l'on explore bien des choses dont, parfois, l'usage du tabac. En effet, si « seulement » 3 pour cent des élèves en 1<sup>re</sup> secondaire fument, 23 pour cent d'entre eux le font en 5<sup>e</sup> secondaire. La politique Génération sans tabac, coordonnée par le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS), vise à créer la première génération québécoise avec 0 pour cent de fumeurs d'ici 2025. L'objectif est à la fois ambitieux et nécessaire. En effet, le tabagisme est loin d'être banal. Il est notamment associé à plusieurs comportements indésirables, dont le décrochage scolaire et l'usage d'autres drogues. « Aborder le tabagisme dans les écoles peut aider à traiter d'autres problématiques », dit Olga Debiencourt, agente de développement au volet

**Avec la politique Génération sans tabac, le Conseil québécois sur le tabac et la santé vise à créer la première génération de Québécois avec 0 % de fumeurs d'ici 2025.**

prévention du CQTS. L'initiative est d'autant plus appropriée que la plupart des Québécois s'initient au tabac pendant leurs études secondaires à 13,3 ans, en moyenne.

## Un changement de culture

Pour créer une première génération sans tabac, le CQTS se concentre sur quatre objectifs : prévenir l'usage du tabac, dénormaliser le tabac et le vapotage, favoriser la cessation et s'assurer que la Loi concernant la lutte contre le tabagisme est bien respectée, c'est-à-dire que personne ne fume ni ne vapote en aucun temps sur le terrain de l'école. Le CQTS travaille pour l'instant avec huit écoles dans trois régions. L'engagement de ces établissements est loin d'être symbolique. En effet, leur direction s'est engagée formellement dans le projet, ce qui implique notamment d'élaborer et de diffuser une politique en lien avec Génération sans tabac et à confier à un comité l'organisation d'actions concrètes. De leur côté, les écoles reçoivent un accompagnement et des formations du CQTS ainsi que 2500 \$ pour démarrer.

## La première étape : un portrait précis et juste de la situation

La première étape de ce programme est la réalisation d'un sondage auprès des élèves et des employés.

« Il est facile à administrer et permet d'obtenir un portrait très précis : qui fume, quels produits sont fumés, en quelle quantité, où, à quelle heure, etc. », explique Olga Debiencourt. L'école s'inspire des résultats pour décider des stratégies à mettre en place tandis qu'un comité orchestre le tout. Ce dernier inclut des gens de toutes les parties : élève fumeur et non-fumeur, employé, enseignant, parent, infirmière scolaire, etc.

La politique Génération sans tabac a été annoncée officiellement en janvier 2016 et, à l'automne 2017, les établissements devraient être prêts à annoncer publiquement leur politique ainsi que les actions prises pour la mettre en œuvre. L'implantation du projet sera évaluée, puis ses effets seront mesurés chaque année. Pour tenter d'arriver, d'ici 2025, à une première génération sans fumée. ■

L'article complet est accessible sur [info-tabac.ca](http://info-tabac.ca) – n° 121



À l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire d'*Info-tabac*, nous vous proposons une série d'articles qui retracent les nombreuses luttes contre le tabagisme au Québec.

Ingérence de l'industrie

## Cigaretteurs et contrebande : une relation de longue date

Depuis l'explosion du marché noir du tabac dans les années 1990, la question de la contrebande surgit rapidement lorsqu'on aborde la lutte contre le tabagisme. Peu de gens connaissent toutefois le rôle majeur qu'ont joué les cigaretteurs dans l'émergence de ce marché illicite et leurs efforts, encore aujourd'hui, pour exagérer son ampleur.

Bien des Québécois croient connaître les causes de la contrebande du tabac : des taxes élevées et les cabanes de « cigarettes indiennes ». L'histoire montre, au contraire, que la contrebande de tabac a d'abord eu comme cause... les grands fabricants de tabac eux-mêmes!

C'est sous le gouvernement de Brian Mulroney, à la fin des années 1980, que les taxes sur le tabac ont vraiment commencé à augmenter, et que, par conséquent, le tabagisme a entamé une importante chute. Les compagnies de tabac, voyant leur marché s'effriter, se sont plaintes des ponctions fiscales affectant leurs ventes, l'économie et l'emploi, écrit Rob Cunningham dans son ouvrage *La guerre au tabac* :



Le 1<sup>er</sup> août 2008, la une de *La Presse* annonçait les importants dommages et intérêts que deux cigaretteurs acceptaient de verser pour leur rôle dans la contrebande.

*l'expérience canadienne*. Toutefois, ces arguments n'ont pas convaincu les élus. Les cigaretteurs ont donc changé de discours au début des années 1990 : pour s'opposer à l'augmentation des taxes, ils ont commencé à invoquer la possibilité de contrebande.

À cette époque, la part de marché du tabac illicite a augmenté de façon notable au Canada, passant d'environ

2 pour cent en 1989 à 16 pour cent en 1992, rapporte *La guerre au tabac*. On a appris plus tard que cela était surtout dû aux cigaretteurs eux-mêmes. Alors que la demande pour leurs produits n'avait pas bougé d'un iota aux États-Unis, ils y augmentèrent substantiellement leurs exportations. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a découvert plus tard que les ►

milliards de cigarettes exportées au sud de la frontière étaient revendues à des acheteurs implantés sur des territoires autochtones chevauchant la frontière canado-américaine, comme Akwesasne, pour se retrouver par la suite sur le marché de la contrebande au Canada.

### Une enquête criminelle

C'est en 1998 que la GRC a ouvert une enquête criminelle sur ce trafic à la suite d'une plainte de trois groupes de santé : la Société canadienne du cancer, l'Association pour les droits des non-fumeurs et le Conseil canadien pour le contrôle du tabac. Les bureaux de certains cigarettiers ont alors été perquisitionnés et des accusations, déposées. Les fabricants de tabac ont toutefois échappé à un procès en bonne et due forme puisqu'en 2008, puis en 2010, le gouvernement canadien a convenu avec eux d'une transaction (entente hors-cour). En échange de l'arrêt des procédures, Imperial Tobacco Canada, Rothmans, Benson & Hedges, JTI-Macdonald et R.J. Reynolds ont reconnu leur culpabilité et accepté de verser des dommages et intérêts totalisant 1,7 G\$. La somme était imposante, mais elle ne représentait qu'une infime fraction des 10 G\$ perdus par le fisc en raison de cette fraude.

### Des effets encore visibles aujourd'hui

Ce manège illégal a eu des conséquences encore perceptibles aujourd'hui. En effet, en 1994, le Canada, le Québec et cinq autres provinces ont cédé aux arguments et au lobbying des cigarettiers : pour mettre fin à une contrebande alors galopante, ils ont réduit de façon importante les taxes sur les produits du tabac. Au Québec, la taxe sur la cartouche de cigarettes est alors passée de 29,61 \$ à 8,61 \$. « Cette baisse a effacé les gains qui avaient été réalisés en entraînant une hausse du taux de tabagisme, notamment chez les jeunes, où il est passé de 19 pour cent à 38 pour cent entre 1991 et 1996, dit Mario Bujold, directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé. C'est aussi la fraude des cigarettiers qui a donné naissance

au marché illicite d'origine autochtone. Et, encore aujourd'hui, à cause de la contrebande des années 1990, les élus hésitent à augmenter les taxes sur le tabac. »

### Taxes et contrebande, une association à défaire

Pourtant, les faits montrent que, contrairement à la croyance populaire, il n'y a pas de lien direct entre le taux de taxation des produits du tabac et le marché noir (voir graphique ci-dessous). Ainsi, la contrebande a bien diminué en 1994, mais c'est avant tout parce que les cigarettiers ont cessé leurs exportations massives de tabac vers les États-Unis. De la même façon, vers 2006, ce n'est pas à cause d'une hausse des taxes que la contrebande a repris. C'est plutôt à cause de l'introduction de cigarettes fabriquées clandestinement sur certains territoires, notamment mohawks. Sans compter qu'à cette époque, les cigarettiers ont commencé à augmenter eux-mêmes le prix de leurs produits, comme l'a dévoilé récemment la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. De même, depuis une dizaine d'années, la vente de tabac illicite est à la baisse au Québec, et ce, malgré la hausse des taxes. « La part de marché des produits de la contrebande de tabac

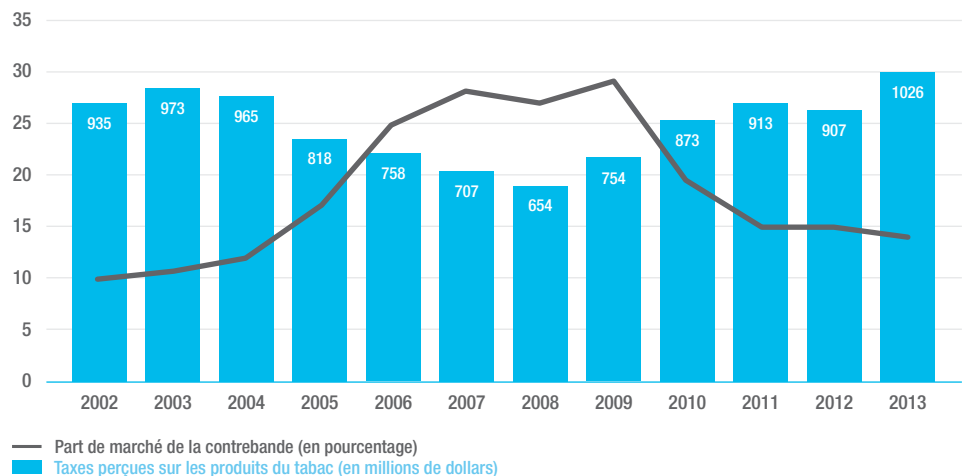
est passée de près de 30 pour cent en 2009 à moins de 15 pour cent en 2015, et ce, malgré le fait que la taxe spécifique sur les produits du tabac ait augmenté durant cette période », note le budget 2017-2018 du ministère des Finances du Québec. Cela n'est pas dû au hasard, mais aux efforts gouvernementaux, dont le programme ACCES-tabac (Actions concertées pour contrer les économies souterraines), créé en 2001.

Un autre fait méconnu sur la contrebande est que la vente de tabac illicite représente un joueur mineur en ce qui concerne les pertes fiscales. Selon les données du ministère des Finances du Québec, rapportées par *La Presse*, les taxes perdues par la vente de tabac illicite ne représentent que 4,3 pour cent du montant total des pertes fiscales du gouvernement, estimées à environ 3 G\$. La palme revient au secteur de la construction, avec 43 pour cent.

### Un problème exagéré par l'industrie

En somme, que ce soit hier ou aujourd'hui, les cigarettiers et leurs alliés n'ont cessé de dresser un portrait déformé de la contrebande. Dans les années 1990, le Mouvement pour l'abolition des taxes réservées aux cigarettes (MATRAC) faisait partie

### Taxes perçues sur les produits du tabac et importance du marché de la contrebande



Source : Ministère des Finances du Québec, Budget 2014-2015.

Les cigarettiers et leurs alliés maintiennent qu'une hausse des taxes entraîne toujours une augmentation de la contrebande. Les données du gouvernement démontrent le contraire.





des groupes les plus actifs dans la désinformation. Le MATRAC, qui se présentait comme un regroupement indépendant de petits commerçants, organisait des événements obtenant une grande visibilité médiatique, comme des ventes de tabac sans taxes. Or, en 1994, André Noël, alors journaliste à *La Presse*, découvre que le MATRAC entretient des liens étroits avec les cigarettiers.

« Malgré leur condamnation en 2008 et 2010, les cigarettiers mettent encore de l'avant la contrebande et en exagèrent l'ampleur afin d'empêcher l'adoption de mesures de lutte contre le tabagisme, incluant les hausses de taxes », analyse Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT). Cela est devenu évident à la fin 2016, lorsqu'un document interne d'Imperial Tobacco Canada (ITC), daté de 2012, a été envoyé par un sonneur d'alerte à quelques groupes de santé. On y apprenait qu'un des objectifs stratégiques d'ITC était de « garder la controverse de la contrebande vivante ». (notre traduction) Pour ce faire, la multinationale compte notamment sur « l'addition de voix et de messages nouveaux » (notre traduction), dont ceux de la Coalition nationale contre

le tabac de contrebande (CNCTC) et l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA), deux organismes qui se disent pourtant indépendants.

### Les propositions de l'industrie

On s'en doute : les solutions proposées par l'industrie depuis plus de 25 ans pour lutter contre la contrebande ne tiennent pas la route. Par exemple, les fabricants s'opposent aux hausses de taxes alors qu'ils augmentent eux-mêmes le prix de leurs produits, comme l'a dévoilé récemment la CQCT. L'autre solution principale de l'industrie est de prioriser la baisse de la contrebande avant la baisse du tabagisme et de sévir contre les territoires autochtones qui tolèrent ce marché noir. Certes, les cigarettes d'origine autochtone représentent un problème auquel les gouvernements devront s'atteler un jour. Entre-temps, il ne faut toutefois pas oublier que la quasi-totalité des cigarettes consommées au Québec (85 pour cent) ne provient pas du marché noir. En somme, « la protection de la santé publique exige qu'on lutte à la fois contre le tabagisme et la contrebande », dit M<sup>me</sup> Doucas.

### Les solutions de l'OMS

De fait, il existe de nombreux moyens de lutter contre la contrebande sans toucher aux taxes sur les produits du tabac. On les retrouve dans le *Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac*, adopté en 2012, en vertu de la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*. Ce document recommande trois grands types de solutions :

- un meilleur contrôle de la chaîne d'approvisionnement des produits du tabac
- des sanctions sévères pour les contrevenants
- une collaboration administrative et légale à l'échelle internationale.

Mieux contrôler la chaîne d'approvisionnement consiste notamment à améliorer la traçabilité des différents composants des produits du tabac, comme l'acétate des filtres ou le papier à cigarette. Sentant le vent tourner, les quatre plus grands cigarettiers au monde ont lancé en 2013 leur propre système de traçabilité, Codentify (rebaptisé Inexto en 2016). Le *Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac* interdit toutefois que les obligations auxquelles un gouvernement est tenu soient remplies par l'industrie du tabac et lui soient déléguées. Bref, de confier le poulailler... au loup.

Les sanctions contre les contrebandiers sont déjà sévères au Québec. Par contre, la province gagnerait à travailler plus étroitement avec les gouvernements américain ou ontarien, par exemple, afin de trouver des solutions durables à la vente de tabac illicite en provenance d'Akwesasne, qui chevauche la grande région de Montréal, l'Ontario et les États-Unis. C'est d'ailleurs ce que recommandait, en 2012, la Commission des finances publiques dans son rapport sur la consommation du tabac de contrebande. Est-il besoin de dire que ces experts ne suggéraient pas une seule fois de diminuer les taxes afin de combattre la vente de tabac de contrebande? ■

L'article complet est accessible sur [info-tabac.ca](http://info-tabac.ca) – n° 122

# Tabagisme à la baisse au Canada et au Québec



Grâce à des lois de plus en plus sévères et aux nombreuses pressions des groupes de santé, le taux de tabagisme continue à diminuer au Québec et au Canada. C'est ce que montrerait la dernière Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de Statistique Canada (accessible sur <http://tinyurl.com/kp6hyz8>). Les données les plus récentes, publiées en mars dernier, datent de 2015. Elles montrent que, de 2014 à 2015, la prévalence du tabagisme chez les 12 ans et plus est

passée de 18,1 à 17,7 pour cent au Canada et de 19,6 à 18,6 pour cent au Québec. Aucune des deux baisses n'est toutefois statistiquement significative.

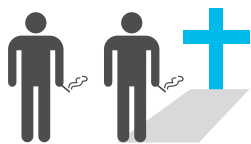
Ces diminutions doivent toutefois être interprétées avec prudence puisque, en 2015, Statistique Canada a modifié, entre autres, son plan d'échantillonnage et sa stratégie de collecte de données. On peut tout de même constater qu'avec une prévalence de 18,6 pour cent, le Québec a encore un taux de

tabagisme plus élevé que la Colombie-Britannique (13,8 pour cent) ou la Nouvelle-Écosse (14,9 pour cent). Les mesures incluses dans la nouvelle Loi concernant la lutte contre le tabagisme — dont l'interdiction des saveurs et de l'usage du tabac sur les terrasses — contribueront sûrement à faire reculer davantage le tabagisme au Québec au cours des prochaines années. ■

L'article est originalement paru sur [info-tabac.ca](http://info-tabac.ca) – n° 122

## Tabagisme : des dangers d'une ampleur méconnue

On l'entend souvent : « tout le monde sait que le tabac est dangereux. » Dans les faits, néanmoins, l'ampleur de ces dangers demeure méconnue. Aperçu des principaux risques que courent ceux qui sont dépendants de cette drogue.



**1** fumeur régulier **sur 2** meurt du tabac



Fumer vole **8 à 10** années de vie



**21** maladies chroniques, incluant le diabète, sont liées au tabac



Le tabac tue **37 000** Canadiens par année, dont **10 000** Québécois



Le tabac est associé à **plus de 16** cancers



Fumer **quadruple** le risque de maladies du cœur

L'article complet est accessible sur [info-tabac.ca](http://info-tabac.ca) – n° 121